

# LE MOUVEMENT PACIFISTE JAPONAIS DEPUIS LES ANNÉES 1990: LES DÉBATS EN COURS

MAKOTO KATSUMATA \*

*Les bombardements nucléaires subis par le pays ont marqué le mouvement pacifiste japonais qui a toujours articulé, depuis sa naissance à la fin des années 1940, la défense des victimes des bombes à la lutte contre les essais nucléaires et le démantèlement de ces armes. Compte tenu du « traité de sécurité » qui lie le Japon à la grande stratégie des États-Unis, lutte contre l'arme nucléaire et contre la présence des bases américaines, politique extérieure de paix et d'amitié avec les peuples d'Asie orientale restent liées. D'où l'importance de la défense des dispositions constitutionnelles, l'article 9 en particulier, par lesquelles le Japon renonce à la force comme mode de règlement des différends internationaux et, partant, aux moyens militaires. Si la guerre froide puis sa fin ont conduit à un certain essoufflement, le mouvement a repris récemment de la vigueur.*

Parler du mouvement pacifiste japonais d'aujourd'hui n'est pas une tâche facile pour deux raisons. D'une part, le mouvement pacifiste au Japon, surtout depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, est trop riche et trop complexe quant aux axes de débats publics qu'il a initiés à chaque moment et à la diversité des acteurs concernés, que l'on ne saurait réduire à l'action de masse, pour qu'un rapport succinct sur ce phénomène soit possible. La présentation d'un tel phénomène impliquerait donc un travail énorme, avec un solide plan de construction théorique, un dépouillement exhaustif des documents et une écoute patiente de ceux qui ont vécu ce mouvement. Une telle tâche dépasse largement la compétence et les capacités de l'auteur. D'autre part, toute la littérature des mouvements sociaux ne peut échapper à l'évaluation de leurs impacts sur la réalité économique, politique, sociale et culturelle, tant sur le plan national qu'international. Or,

\* PROFESSEUR À L'UNIVERSITÉ MEIJI GAKUIN DE TOKYO

la diversité et la complexité du mouvement pacifiste japonais ne permettent pas de procéder facilement à une telle démarche, sauf à sélectionner le mouvement pacifiste affilié à un parti politique, ce qui dévaloriserait la richesse et le dynamisme que le mouvement pacifiste japonais a eus et a toujours.

Face à cette double difficulté, je me propose, pour éviter les raccourcis et la simplification dogmatique, de me limiter à présenter trois axes du débat public qui me semblent avoir fortement motivé et marqué le mouvement pacifiste japonais d'aujourd'hui, tout en mettant l'accent sur la période partant des années 1990, en étant bien conscient du chevauchement que porte cette triple articulation du débat dans le mouvement pacifiste japonais contemporain.

Il s'agit d'abord de la question des armes nucléaires dont le débat et le positionnement trouvent leur origine dans les deux bombes atomiques larguées sur Hiroshima et Nagasaki en 1945. Le débat est loin d'être clos. Il a même été revitalisé au cours des dernières années. Ensuite, c'est la question du traité de sécurité américano-japonais qui se traduit par la présence massive des bases militaires américaines sur l'archipel. Enfin, la question de la responsabilité du Japon dans la guerre qu'il a menée pendant la période de 1937-1945 sera évoquée pour caractériser un des principaux fondements du mouvement pacifiste japonais.

### **Les armes nucléaires et le mouvement pacifiste**

La grandeur et la faiblesse du mouvement pacifiste japonais d'après la Seconde Guerre mondiale, que les Américains appellent « guerre du Pacifique » pour ce qui concerne leur conflit avec le Japon, ne peuvent être dissociées de la question des armes nucléaires.

Le débat est à la fois ancien et nouveau. Il est ancien, car le premier mouvement pacifiste d'après-guerre est né des explosions des deux bombes atomiques américaines que le peuple japonais a subies à Hiroshima le 6 août 1945 et à Nagasaki le 9 août 1945. Il existe toujours des victimes contaminées par la radioactivité et un contentieux entre l'État et les victimes au sujet des indemnités, même si le nombre des victimes a fortement diminué au cours des dernières années. Les cérémonies nationales pour la commémoration de ces deux tragédies qui ont lieu, chaque été, à Hiroshima et à Nagasaki, et auxquelles assiste le Premier ministre, appartiennent au paysage événementiel du Japon. Mais il est nouveau en raison de la production d'armes nucléaires par l'Inde et le Pakistan au cours des années 1980. Ce mouvement de prolifération d'armes nucléaires, en Asie du Sud, a

été amplifié ces dernières années par l'affirmation de la Corée du Nord de vouloir se doter d'armes nucléaires afin d'apparaître sur la scène internationale, et par la volonté de l'Iran de développer sa capacité nucléaire pour faire face à la menace d'attaques venant d'Israël, détenteur d'un monopole régional « de facto » après l'effondrement du régime irakien de Saddam, dont l'erreur aurait été de ne pas avoir possédé d'armes nucléaires dissuasives. La course au développement de programmes nucléaires continue donc en Asie – dont notre définition géographique se réfère à celle des Jeux olympiques (du Japon à la Jordanie, exception faite d'Israël) – avec le risque d'éclatement d'une guerre nucléaire, jusqu'ici évité diplomatiquement par les grandes puissances, en fait alliées de la Seconde Guerre mondiale et membres permanents du conseil de sécurité des Nations unies.

Il convient donc de dire que le mouvement pacifiste japonais, qui a connu des hauts et des bas depuis un demi-siècle, reste toujours vivant malgré ses passes tumultueuses.

Pour caractériser ce mouvement qu'on appelle au Japon communément mouvement pour l'interdiction des bombes atomiques et à hydrogène (*gensuikin undō* en japonais), Chikanobu Michiba, historien des sciences sociales japonaises contemporaines, propose d'articuler la dynamique de ce mouvement vieux d'un demi-siècle autour de quatre axes de débat qui, bien entendu, se chevauchent <sup>1</sup> :

- Secours et assistance aux victimes des bombes atomiques, nommées depuis « *hibakusha* » en japonais ;
- Interrogation sur les responsabilités concernant les bombes atomiques ;
- Arrêt des essais nucléaires, suppression des armes nucléaires et leur éventuel démantèlement ;
- Contestation et opposition à la guerre pouvant déboucher sur une guerre nucléaire.

### **Le mouvement contemporain d'assistance aux victimes**

Au sein de la mouvance pacifiste japonais, les actions revendiquant des indemnités de l'État japonais aux victimes de la bombe atomique ont été les plus visibles et les plus concrètes. Le nombre des victimes définies par la détention d'un carnet d'assistance délivré par l'État était de 235 569 personnes en

---

<sup>1</sup> « *Kakujidai-no hansen heiwa* » (Anti-guerre et paix à l'âge nucléaire), in *Gendai Shisō*, août 2008.

mars 2009, d'après le ministère de la Santé et du Travail. Ce chiffre n'a pas été octroyé généreusement par l'État, mais a été arraché par la lutte acharnée du mouvement des « *hibakusha* » face aux gouvernements successifs qui ont toujours voulu limiter le critère ou l'éligibilité d'application des mesures d'assistance, par souci des finances publiques. Ce n'est que tout récemment qu'une loi d'assistance aux victimes de la bombe atomique a été votée. Parmi les *hibakusha*, il faut inclure l'équipage du bateau de pêche *Daigo Fukuryū-maru* qui, en mars 1954, a été contaminé par de fortes radioactivités émises lors de l'essai de la bombe à hydrogène par l'armée américaine dans le Pacifique, bien que le gouvernement des États-Unis, qui reconnaît la maladie par radioactivité de cet équipage japonais, nie obstinément la corrélation directe entre cette maladie et la radiation émise par sa bombe. Aujourd'hui, le mouvement milite pour élargir la portée de l'assistance de l'État aux *hibakusha* d'origine étrangère, notamment coréenne et chinoise, et tente de se solidariser avec d'autres *hibakusha* contemporains, comme ceux qui ont subi les essais nucléaires de l'armée française au Sahara au cours des années 1950. Tous ces efforts de solidarité internationale résident dans la préoccupation du mouvement des *hibakusha* de ne pas se cantonner dans la défense des seules victimes de Hiroshima et de Nagasaki.

### **La responsabilité de l'usage des bombes atomiques**

Il est de notoriété publique que le président américain Truman a justifié les bombardements atomiques sur Hiroshima et Nagasaki en affirmant qu'il y aurait eu un million de victimes en cas de non-utilisation et de débarquement de l'armée de terre américaine sur le territoire japonais, bien que ce chiffre ait été rectifié à la baisse dès 1949, par Truman lui-même, pour être ramené à 200 000 victimes.

La position fondamentale du mouvement antinucléaire japonais consiste à affirmer que l'utilisation des armes nucléaires est illégale au regard du droit international et immorale, en opposition à la version officielle américaine qui prétend que l'utilisation des bombes atomiques sur Hiroshima et Nagasaki aurait accéléré l'avènement de la paix.

Il est à noter que des chercheurs américains, comme J. Samuel Walker, contestent cette version trop simpliste et trop accommodante pour les Américains, qui désirent toujours croire que leurs guerres ont été justes. Il convient de démythifier ce mythe. Walker nuance en effet cette version officielle pour reconnaître en partie la version d'une motivation diplomatique à

l'encontre de l'Union soviétique, à l'égard de laquelle les États-Unis voulaient à l'époque affirmer aussi tôt que possible leur supériorité militaire. Il remet en question et considère aussi comme exagéré le chiffre d'un million de victimes, non-fondé sur l'estimation faite par les experts de l'armée de terre des États-Unis <sup>2</sup>.

La discussion continue et a repris une actualité depuis que le président Obama a reconnu, au début de cette année, la responsabilité américaine comme premier utilisateur de la bombe et qu'il a lancé un appel à un monde sans armes nucléaires, ce qui a encouragé le débat au sein du mouvement antinucléaire japonais qui a toujours souhaité que les États-Unis reconnaissent l'aspect inhumain de cette arme.

### **L'arrêt des essais nucléaires**

Si ces premiers aspects du mouvement antinucléaire japonais avaient un caractère spécifique lié à la trajectoire nationale du Japon, la revendication de l'arrêt des essais nucléaires et de la suppression de ces armes s'inscrivait largement dans l'internationalisme du mouvement de la paix. Le mouvement revendiquant ces objectifs précis remonte au mois de mars 1950, date de la publication de l'appel de Stockholm par le Conseil mondial de la Paix. Un vaste mouvement dans le monde s'est déployé pour faire signer cet appel qui a généré, au Japon, la naissance d'un mouvement national. D'après le bulletin de la préfecture de Hiroshima intitulé « Les trente ans de la bombe atomique », le nombre des signatures dans le monde a atteint environ 500 millions. Dans le Japon encore sous occupation des Alliés, en fait des États-Uniens, ce chiffre s'est élevé à 6 450 000. Il est indéniable que tout cela a constitué une forte pression contre l'usage de bombes atomiques pendant la guerre de Corée qui éclata en juin de la même année <sup>3</sup>.

---

<sup>2</sup> J. Samuel Walker : « Prompt and Utter Destruction: Truman and the Use of Atomic Bombs Against Japan », University of North California Press, 2004.

<sup>3</sup> Cité par Michiba, « Kakujidai-no Hansen Heiwa » (Anti-guerre et paix à l'âge nucléaire), in *Gendai Shisō*, août 2008, p. 159. Cet appel est composé de 4 points :

- Interdiction absolue des armes atomiques ;
- Établissement d'un contrôle international pour assurer cette interdiction ;

Ce mouvement national a contribué sous une forme ou une autre à faire connaître au grand public japonais la gravité des dégâts causés par l'utilisation des bombes atomiques et aurait inspiré les mouvements anti-nucléaires ultérieurs.

C'est dans ce contexte historique de colère et de rejet de beaucoup de Japonais pour les armes nucléaires, renforcé par la tragédie de l'essai américain de la bombe à hydrogène dans le Pacifique en 1954, que le premier congrès mondial pour l'interdiction des armes nucléaires a eu lieu à Hiroshima. D'après le conseil national du mouvement de signature pour l'interdiction des armes atomiques et à hydrogène (*Gensuibaku kinshisyomei undō zenkoku kyōgikai*), 22 millions de personnes ont signé pour cet objectif. On peut dire que c'était une période de lune de miel, car tout le monde sait qu'au Japon ce mouvement était largement partagé par les citoyens et les partis politiques. Par la suite, le mouvement allait connaître une scission au moment de l'apogée de la guerre froide.

### Un monde sans armes nucléaires

Cette primauté de la logique de guerre froide sur l'opposition à toute sorte de guerre s'est traduite par des divergences d'appréciation à propos des essais nucléaires de l'Union soviétique et de la Chine populaire <sup>4</sup>.

La guerre froide terminée, le mouvement antinucléaire va connaître une période de stagnation pour ne pas dire de déclin.

- 
- Le gouvernement qui utilise le premier les armes atomiques est un criminel de guerre ;
  - Il faut donc signer cet appel.

<sup>4</sup> Par exemple, au cours de la préparation du Congrès mondial de *Gensuikin* de 1961, on se souvient que le parti communiste japonais de l'époque, désignant l'impérialisme américains comme l'ennemi de la paix mondiale, a déclaré : « Aujourd'hui le premier gouvernement qui reprendrait les essais serait l'ennemi de la paix à accuser », anticipant que ce seraient les États-Unis qui reprendraient les essais, alors que le Conseil général des syndicats de travailleurs (*Sōhyō*, dissout en 1989) et le parti socialiste de l'époque s'opposaient à tout essai des armes nucléaires, indépendamment du régime politique du détenteur. Cependant, le 30 août 1961, juste après le Congrès de Hiroshima, l'agence Tass a annoncé l'essai de l'Union soviétique et on verra, tout le mois suivant de septembre, ce pays accomplir à plusieurs reprises des essais nucléaires, ce qui a provoqué un trouble au sein de cette organisation.

Ce n'est qu'après la déclaration du président américain Obama faite à Prague le 5 avril 2009 que le mouvement antinucléaire a connu un certain regain, mais avec un agenda plus précis et un mode d'intervention différent et diversifié.

En fin de compte, la question de la suppression des armes nucléaires doit être posée d'abord au gouvernement japonais qui n'a pris que des initiatives très timides sur la scène internationale, malgré son affichage pour le désarmement au sein des instances internationales comme celles des Nations unies. Cette timidité provient du fait que dans le cadre de la sécurité américano-japonaise, il souhaite que le Japon soit protégé par « le parapluie nucléaire américain » comme force de dissuasion contre l'ennemi, ce qui veut dire que les États-Unis devraient maintenir et même renforcer leur capacité nucléaire. C'est une prise de position hypocrite qui consiste à réclamer la suppression des armes nucléaires en tant que première victime des bombes atomiques et, en même temps, à ménager la position américaine de maintenir la force de dissuasion nucléaire.

Le mouvement pacifiste japonais devra donc lutter également à l'intérieur du Japon contre la position passive de son propre gouvernement.

### **Le traité de sécurité américano-japonais et le mouvement pacifiste japonais**

Dans le mouvement pacifiste japonais d'après-guerre, la position antinucléaire du mouvement allait toujours de pair avec la remise en cause du traité de sécurité américano-japonais<sup>5</sup>.

De fait, pendant la période de la guerre froide, ce traité constituait, selon le gouvernement conservateur du parti libéral-démocrate (*Jimintô*, PLD), une garantie sans faille pour la sécurité du Japon, et, selon le mouvement pacifiste japonais dans son ensemble et la gauche en particulier, un obstacle majeur à la paix pour le Japon et l'Asie orientale dans son ensemble.

L'effondrement du mur de Berlin a été une occasion inouïe de remettre en question le fondement de ce traité au sens où il n'y avait plus une menace réelle d'attaque de l'ennemi présumé, incarné par l'Union soviétique, et qu'avec les dividendes de la paix devrait s'esquisser un nouvel ordre international plus juste

---

<sup>5</sup> Le nom officiel est « Traité de coopération et de sécurité mutuelles entre le Japon et les États-Unis d'Amérique ». Il a été signé le 19 janvier 1960 et ratifié par le Japon le 19 août 1960.

et moins violent. Mais du fait de l'inertie diplomatique japonaise, habituée congénitalement à suivre l'orientation américaine, et de la position des États-Unis qui trouvaient ce traité toujours utile et financièrement très intéressant pour maintenir leur présence en Asie de l'Est, les deux pays ont réussi à inventer de nouvelles menaces : la Chine émergente et le terrorisme international, surtout après le 11 septembre 2001.

C'est autour de cette nouvelle donnée de la stratégie militaire américaine que le mouvement pacifiste japonais s'est articulé, que ce soit contre l'envoi des forces nationales d'autodéfense pour les guerres américaines successives – la guerre du Golfe, celles d'Afghanistan et d'Irak – ou contre la présence massive de l'armée américaine dans l'île d'Okinawa.

Effectivement, dans le cadre de la transformation militaire américaine destinée à matérialiser le rêve américain de suprématie unilatérale (diffuser la démocratie américaine au niveau planétaire, selon le projet de l'administration du jeune Bush), le Japon a été invité à jouer un rôle de partenaire actif, militaire et financier, pour endosser le plan américain consistant à faire croire au monde entier que, désormais, l'ennemi de la liberté et de la démocratie était partout et pour toujours. Cette nouvelle lecture américaine de la géopolitique mondiale, sous forme d'état de siège permanent planétaire ou de sonnette d'alarme démunie de dispositif de déblocage, a suscité chez des conservateurs quelques doutes sur la crédibilité de ce scénario et des craintes concernant une éventuelle implication japonaise dans une confrontation militaire orchestrée par les alliés américains <sup>6</sup>. Mais elle a aussi suscité un doute sérieux à propos des réalités des menaces pour la paix en Asie chez les citoyens japonais, qui avaient déjà constaté au cours des années 1990 que l'administration américaine poussait le gouvernement japonais à préparer un dispositif légal et constitutionnel lui permettant de mener des opérations militaires conjointes partout et n'importe quand.

C'est dans ce contexte de crainte généralisée de s'engouffrer dans une guerre qui ne serait pas la leur que les Japonais ont

---

<sup>6</sup> Par exemple, un ancien diplomate japonais s'inquiète de cette obéissance aveugle des gouvernements du PLD, ceux de Koizumi et d'Abe en particulier, aux exigences américaines. Il souligne que les Américains ne pourraient pas prendre de sanctions si le Japon exprimait clairement un argument qu'il jugerait justifié, comme le montrent les exemples des deux alliés européens, l'Allemagne et la France, dans leur opposition à l'attaque américaine contre l'Irak (*Shūkan Kinyōbi*, 19 juin 2009).



réalisé que le maintien de l'article 9 de la constitution japonaise constituait encore un obstacle formidable à la radicalisation ou au changement de nature de l'alliance américano-japonaise. Car, tant que cet article reste, même avec des interprétations tortueuses et biaisées, les Américains et les Japonais ne pourront pas conduire une guerre ensemble au nom du droit de sécurité collective.

Cette prise de conscience récente, chez les Japonais, de la gravité de la situation géopolitique semble avoir contribué aux mouvements de résistance contre la révision de l'article 9, et ce, d'une double façon. D'une part, le mouvement traditionnel pacifiste fondé sur la défense de l'article 9, qui avait souffert d'un certain essoufflement pour ne pas dire d'une léthargie à cause du vieillissement de ses principaux acteurs d'après-guerre, a été réactivé face à la tenace crispation des néo-conservateurs américains qui ne cachaient plus leur intention d'associer le Japon et d'autres alliés dociles à faire la guerre partout et n'importe quand selon leur volonté, entraînant le parti LDP vers un virage très net de la droite américanophile (notamment les gouvernements de Koizumi et d'Abe) <sup>7</sup>.

Surtout depuis le 11 septembre, c'est la jeunesse japonaise qui a commencé à comprendre que la génération qui n'a pas connu la Seconde Guerre mondiale ne pourrait plus s'appuyer sur le refus traditionnel du mouvement pacifiste japonais dans la mesure où le Japon, ayant déjà envoyé des troupes d'autodéfense contrairement à l'article 9, faisait désormais partie des belligérants. C'est peut-être la première fois que la jeunesse japonaise a découvert la signification réelle de la constitution japonaise de 1945. Car il faut constater que l'on avait assisté au Japon, depuis des années, à un certain effritement de la signification de l'article 9, sous un double angle. D'une part, les gouvernements successifs du parti LDP n'ont cessé d'interpréter l'article 9 d'une façon très tortueuse en se soumettant aux exigences de la stratégie de l'administration américaine du moment. [Cf. encadré en fin d'article]. D'autre part, dans une

---

<sup>7</sup> Une des spécificités contradictoires de l'extrême droite japonaise qui se réclame d'un nationalisme authentique, avec vénération de l'empereur, consiste à ne pas pouvoir s'opposer à la politique américaine, alors que les nationalistes japonais qui voulaient s'affirmer solidaires des nationalistes d'Asie, tels que les Indiens, les Chinois ou les Vietnamiens, contre les colonisateurs occidentaux, étaient nettement hostiles à l'« hégémonie occidentale ».

certaine mesure, le mouvement pacifiste japonais s'est contenté d'invoquer l'article 9 chaque fois qu'il s'agissait d'une éventuelle implication militaire du Japon dans des conflits armés comme les guerres de Vietnam, du Golfe, d'Afghanistan, d'Irak, sans pour autant proposer une alternative non militaire à la solution des conflits armés internationaux. Il est indéniable que cette attitude passive des pacifistes très souvent âgés, qui ont vécu la dernière guerre mondiale et qui considèrent le maintien de l'article lui-même comme un garant absolu de la paix internationale, a servi la droite japonaise et révisionniste pour faire croire que les partisans de l'article 9 ne connaissent pas les réalités des relations internationales et que seule la révision de cet article trop archaïque pourrait permettre aux forces d'autodéfense d'agir comme instrument militaire dans les zones de conflit, ce qu'elle appelle une « contribution internationale » (*kokusai kôken*), visible et réaliste, du Japon à la paix internationale.

Le renouveau du mouvement pacifiste japonais dont la plupart des membres appartient à une génération qui n'a pas connu la guerre réside précisément dans une tentative de sortir de cette faiblesse historique du mouvement. Il considère l'article 9 comme un outil efficace pour créer un nouvel environnement international basé sur la confiance mutuelle des citoyens du monde aspirant à la paix mondiale, tout en actualisant et redynamisant le débat sur l'article 9. On devra citer comme une des meilleures illustrations de ce nouveau mouvement pacifiste le grand succès de la conférence mondiale sur l'article 9, tenue en mai 2008 à Makuhari et à Osaka au Japon. Cette conférence et la campagne ont été préparées dans la crainte forte et réelle des citoyens japonais à l'égard du gouvernement Abe. Celui-ci, fils d'un ancien Premier ministre et classé dans la fraction des jeunes faucons du LDP, n'avait pas hésité à ouvrir une nouvelle page de la politique extérieure japonaise en rendant publique son intention de changer le régime d'après-guerre. Pour ce faire, il a réussi à faire passer, grâce à la majorité parlementaire de coalition avec le parti *Kômeitô*, la loi pour un référendum sur la révision constitutionnelle, premier passage obligé de la révision.

La préparation systématique de la révision de l'article 9 étant devenue réelle, le pressentiment de l'arrivée du pire avec le gouvernement d'Abe a grandement contribué à relancer cette campagne et à préparer une conférence internationale d'envergure chez les citoyens japonais et les militants du mouvement pacifiste de solidarité internationale. L'objectif de cette campagne précise clairement que l'article 9 est non seulement un moyen concret de réaliser la paix internationale, mais encore un patrimoine

mondial à partager avec d'autres pays qui aspirent à la paix internationale <sup>8</sup>.

## La responsabilité de la guerre

À de rares exceptions près <sup>9</sup>, contrairement aux cas allemand ou italien, le Japon d'après-guerre n'a jamais tranché clairement la question de la reconnaissance de la responsabilité japonaise dans la Seconde Guerre mondiale.

Certes, dans le passé il y a eu le tribunal pour l'Extrême-Orient qui devait juger les responsables, et les principaux généraux ont bien été jugés et condamnés, y compris le Premier ministre du gouvernement du temps de la guerre, Hideki Tojō, général de l'armée de terre.

Mais le rôle de l'empereur Hirohito, dont la suprématie politique était inscrite dans la constitution impériale, a été occulté par l'armée d'occupation américaine. La préoccupation américaine de l'époque consistait à faire d'un pays comme le Japon une vitrine libérale en Extrême-Orient face aux communismes soviétique et chinois. En quelque sorte, c'était un *deal* gagnant/gagnant entre les États-Unis et l'empereur Hirohito dans le sens où les Américains réussissaient le contrôle indirect de la « gouvernance » du Japon à travers le poids historique et symbolique du régime impérial et où l'empereur Hirohito pouvait échapper au sort réservé aux militaires japonais jugés et condamnés, mais aussi à celui de Mussolini jugé et exécuté par la population italienne, et ainsi sauver sa propre vie.

---

<sup>8</sup> Jody Williams, lauréate américaine du Prix Nobel de la Paix, a longuement expliqué pourquoi l'article 9 reste d'une grande actualité et constitue un mécanisme pour la paix internationale.

<sup>9</sup> Parmi les rares exceptions d'excuses faites par les Japonais, le cas de l'université Meijigakuin peut être cité. Le président Nakayama les a exprimées et rendues publiques sous la forme d'une confession devant Dieu. L'Institut de recherche de la paix internationale de Meijigakuin University (PRIME) a rendu publique cette confession.

La Responsabilité de Meiji Gakuin dans la Guerre et après la Guerre:

« À l'occasion du cinquantième anniversaire de la défaite japonaise, je confesse devant vous surtout, Seigneur, le crime de la participation de Meiji Gakuin à la dernière guerre, et, en même temps, demande pardon aux peuples de la Corée et de la Chine et aussi des autres pays. D'autre part, je confesse également la responsabilité que ces faits n'ont pas été rendus publics après la guerre et en demande pardon. »

Mais cette gestion d'après-guerre a eu une conséquence néfaste et durable sur la question de la responsabilité de la guerre. Même après l'effondrement du régime soviétique la question est instillée comme un virus qui se cache et réapparaît, mais jamais ne disparaît.

Trois événements survenus ces dernières décennies méritent d'être évoqués pour montrer comment la question de la responsabilité japonaise de la guerre a été remise d'actualité par le mouvement pacifiste japonais contemporain :

- La question du sanctuaire shintoïste de Yasukuni,
- La question des manuels d'histoire japonaise,
- La question des esclaves sexuelles de l'armée impériale.

### **La question de Yasukuni**

C'est le Premier ministre Koizumi qui a mis de l'huile sur le feu à propos de Yasukuni. Il a visité le sanctuaire à l'été 2006 en tant que Premier ministre, même s'il a prétendu le faire à titre privé, et ce malgré les protestations de la société civile japonaise et des gouvernements d'Asie, notamment coréens et chinois. C'était la première visite depuis 1985, année de la visite à Yasukuni du Premier ministre Nakasone qui avait déjà suscité une colère très forte, tant sur le plan intérieur qu'extérieur. Depuis, les visites de Premier ministre japonais avaient été évitées, même à titre personnel, pour ne pas provoquer de malaise, surtout diplomatique, avec les voisins immédiats de l'Asie orientale. Personne ne comprend clairement pourquoi le Premier ministre Koizumi a osé tenir cette « promesse » aux électeurs, puisque l'on n'en voit aucun bénéfice diplomatique ou économique. Ce *play show* insolite et probablement narcissique de Koizumi, qui a pu satisfaire sa conviction personnelle, a eu pourtant une incidence inattendue assez grave surtout pour les relations politiques et commerciales avec la Chine. Avec le consentement tacite d'un gouvernement chinois profondément ulcéré, s'est développée contre les Japonais et les établissements japonais, les restaurants, par exemple, une campagne largement suivie dans les grandes villes chinoises. Le monde japonais des affaires a commencé à s'inquiéter de la détérioration de ses relations avec la Chine, grand marché du siècle, qui aurait pu être pris par les autres en raison du comportement imprévisible et solitaire de Koizumi. Il fallait donc faire comprendre au Premier ministre Koizumi que sa visite n'était pas conforme à la ligne commerciale tracée par l'alliance du PLD et du patronat. Il est révélateur qu'après une série de tractations sino-japonaises, c'est le *Japan Economic*

*Journal*, grand quotidien économique et financier, qui a publié le journal intime de l'ancien intendant de l'empereur Hirohito dans lequel celui-ci expliquait son refus de visiter Yasukuni par le fait que les plaques mortuaires des généraux japonais condamnés pour crimes de guerre avaient été admises au sein du sanctuaire. Le message du monde des affaires a été clair et les Premiers ministres qui ont succédé à Koizumi ont toujours décliné d'effectuer une visite à Yasukuni.

Bien que la question du sanctuaire Yasukuni ne doive pas être circonscrite au seul aspect de la visite du Premier ministre ou des ministres et qu'il faille y ajouter l'exposition négationniste des souvenirs de la Seconde Guerre mondiale au musée annexe de Yasukuni, cette affaire nous apprend comment plus de soixante ans après la guerre, le Japon, surtout au sein du PLD, n'a toujours pas posé clairement la question de la responsabilité de la guerre.

C'est contre ce procès inachevé de l'histoire que le mouvement pacifiste japonais a continué à organiser des manifestations et des colloques. Aujourd'hui, grâce à ces mouvements, l'affaire de Yasukuni est internationalement suivie, non seulement aux États-Unis, mais encore et surtout en Asie de l'Est et du Sud-Est.

### **La question des manuels d'histoire du Japon**

Inculquer l'histoire du Japon glorieux et merveilleux chez les jeunes Japonais a été et reste un grand rêve inachevé de la droite japonaise révisionniste. Cette dernière pense que c'est à travers l'adoption d'un manuel sur l'histoire du Japon rédigé d'après leur version révisionniste que les jeunes Japonais feront preuve d'un amour inconditionnel pour leur patrie. Il faut donc faire adopter ce choix par les commissions chargées des affaires éducatives au niveau des collectivités locales—ce sont elles qui choisissent les manuels pour l'enseignement public—en y plaçant des partisans ou des sympathisants du «nouveau manuel» d'histoire du Japon. Grosso modo, la «nouveau» de ce livre, qui comporte de nombreuses erreurs historiques, consiste à interpréter la Seconde Guerre mondiale comme une mission hautement honorable du Japon pour libérer l'Asie du joug du colonialisme occidental. Bien entendu la réalité de cette guerre promue par l'armée impériale était loin de ce dessein ambitieux et superficiel. Le général Tojō n'est nullement comparable à des grands penseurs et dirigeants libérateurs de l'histoire moderne comme José Martí, Simon Bolivar ou José Rizal.

Pour le moment, un nombre très limité des collectivités locales a adopté le «nouveau manuel» d'histoire du Japon. Mais

ce mouvement révisionniste et négationniste reste inquiétant, car la jeunesse japonaise, qui a été jetée dans la mondialisation des médias sans avoir acquis un outil de lecture objectif de la réalité du monde et de son histoire, peut être facilement réceptive à l'idée simpliste et accommodante d'un Japon glorieux. Cette éventualité est d'autant plus réelle que le chômage grandissant de la jeunesse et les désarrois sociaux et culturels s'accroissent dans la société japonaise surtout depuis la crise décisive de l'an dernier.

Ne pas faire adopter ce manuel scolaire s'inscrit indéniablement dans le sillon naturel du mouvement pacifiste japonais contemporain. Auquel il faudrait ajouter une encourageante initiative récente des historiens japonais et d'autres pays asiatiques de rédiger et publier un livre d'histoire de l'Asie. Une équipe mixte chinoise, coréenne et japonaise travaille depuis des années sur l'histoire commune de l'Asie en étant convaincue que la reconnaissance commune de l'histoire de l'Asie orientale est indispensable pour une communauté solidaire de la région. Ces travaux n'ont pas avancé sans rencontrer de grandes divergences entre les membres de l'équipe sur les faits mêmes. Malgré les difficultés d'une réconciliation historique, la volonté de faire un livre d'histoire régionale mutuellement acceptable devient plus que jamais nécessaire pour les générations futures, que nous ne devons jamais laisser partir en guerre contre leurs voisins.

### **La question des esclaves sexuelles de l'armée impériale**

La pratique et l'existence d'esclaves sexuelles d'origine chinoise, coréenne, philippine recrutées par l'armée impériale japonaise en recourant à la force ont été connues par les historiens et ont fait l'objet de témoignages par les survivantes qui ont osé parler de leur sort pendant la guerre. Ce n'est qu'en 1995 que le gouvernement japonais l'a reconnu de facto sous la forme d'un propos du Premier ministre Murayama, socialiste présidant un gouvernement de coalition avec le PLD. Désormais les éditeurs japonais de manuels d'histoire ont pu mentionner ce fait sous le nom de femmes de réconfort (*kyūgun ianfu*), sauf les éditeurs qui ont adopté une version négationniste de l'histoire du Japon.

Certes, on peut dire que le fait que le gouvernement a accepté ces faits et qu'il a pris l'initiative de créer une fondation de soutien destinée aux femmes d'Asie, financée par des financements publics et privés pour dédommager les femmes victimes, est un résultat positif acquis par une longue bataille des citoyens japonais et d'autres pays d'Asie. Mais là encore la façon dont le

gouvernement japonais a traité ce drame du passé, que la droite avait toujours souhaité enterrer, est loin de satisfaire l'ensemble des victimes. Car le gouvernement japonais n'a pas exprimé ses regrets au nom de l'État et a donc réussi à éviter un acte de repentance officielle malgré la forte et légitime revendication du mouvement, surtout féminin, solidaire des victimes.

La page de l'histoire n'est pas encore tournée sur ce volet de la responsabilité de l'État japonais. Le devoir de mémoire s'impose et le mouvement de rétablissement de la vérité historique continue donc.

### **En guise de conclusion**

Le mouvement pacifiste japonais d'aujourd'hui est vivant. Il doit être redynamisé. Tant qu'il y a injustice et violence dans le monde, le mouvement doit s'en occuper et agir pour un monde solidaire et plus humain.

Tout en résistant à la tentation de synthétiser en mouvement de masse homogène et monolithique un mouvement pacifiste japonais dont la nature et la portée sont très variées, donc très riches, je voudrais évoquer au niveau des relations internationales deux grands axes de réflexion qui pourraient enrichir le mouvement.

*Le premier axe de réflexion* est de rechercher une voie soutenable et possible pour la suppression des armes nucléaires avec une initiative forte du mouvement pacifiste japonais. La réalisation de cet objectif, qui n'est plus utopique depuis que l'administration Obama elle-même a commencé à prendre au sérieux une menace réelle d'usage des armes nucléaires, ne serait-ce que par la prise en compte des seuls intérêts américains, ne dépend pas seulement d'une volonté des citoyens engagés, mais d'une lecture géopolitique et économique pertinente du monde contemporain.

On constate depuis un certain temps que le monde n'est plus unipolaire, mais en voie de transition vers un monde multipolaire avec le déclin de l'hégémonie américaine et l'émergence de pays nouvellement développés. Nous pouvons nous interroger pour savoir si le traité de sécurité américano-japonais, jusqu'ici maintenu comme s'il n'y avait aucune alternative, est en capacité de préserver réellement la sécurité du Japon et de l'Asie ou si, au contraire, il constitue un obstacle majeur à l'émergence d'une Asie libre et nucléairement désarmée. Cette interrogation devient d'autant plus essentielle que la nouvelle stratégie américaine conçue par le Pentagone vise une guerre globalisée

contre le « terrorisme » partout et toujours. Cautionner cette idée politiquement et financièrement pourrait entraîner le Japon vers une situation dangereuse.

Le Japon devra chercher une voie qui ne soit pas inscrite dans le cadre de la stratégie américaine, y compris bien entendu dans celle de l'OTAN, mais qui puisse lui permettre de devenir un pays sans bases militaires étrangères tout en s'appuyant sur les relations d'amitié avec le monde entier en général, et la Chine, la péninsule coréenne et les États-Unis en particulier. Cette voie est possible avec le maintien, la mise en application plus active et l'appel aux autres pays pour suivre l'exemple de notre constitution de 1945 et le renforcement démocratique du système des Nations unies.

*Le deuxième grand axe de réflexion* serait d'inventer une autre civilisation où l'on consommerait moins et vivrait mieux tout en s'attaquant aux problèmes liés à la fracture économique et sociale entre le Nord surdéveloppé et le Sud sous-développé. Pendant longtemps le développement s'est confondu avec une plus grande production matérielle pour le bien-être de tous, donc avec une croissance économique à tout prix. La paix et le type de développement auquel il était associé, qui pouvait être réalisé grâce à ce type de croissance basée sur le gaspillage forcené des ressources naturelles et dont le fruit est inégalement redistribué, allaient de pair. En d'autres termes, le couplage Développement et Paix n'a pas été contesté par le mouvement pacifiste japonais.

Mais il devient de plus en plus certain qu'aujourd'hui le développement assimilé à toujours plus de production pour demain pourrait non seulement détériorer l'environnement naturel, comme le montre le changement climatique séculaire, mais encore raréfier les ressources naturelles et exacerber les conflits même armés au nom de la survie d'un pays ou d'une communauté.

Il semble que c'est dans l'alternative entre paix ou conflits d'intérêt sur les ressources naturelles que le terme de développement devra être reformulé si l'on souhaite valider ce terme, malgré les différents qualificatifs qui lui ont été ajoutés au cours de ces dernières décennies : développement humain, développement social, développement durable, autre développement, etc.

À cet égard, il est encourageant de voir que le mouvement écologiste de la nouvelle génération qui cherche un autre cadre de vie plus écologiquement juste et plus convivial, comme le mouvement pour une agriculture biologique, aujourd'hui très vivace et varié à travers le Japon, prend sa place dans le vaste



mouvement contre les guerres d'Afghanistan et de l'Iraq, contre les énergies nucléaires militaire et civile. Cette nouvelle tendance du mouvement écologiste qui se distingue fortement de celle des écologistes japonais issus de mai 68, fortement marqués par la «révolution culturelle» idéalisée de notre voisin chinois et des luttes du peuple du Sud pour la libération nationale, semble nous indiquer des pistes de réflexion intéressantes pour les études de la paix du XXI<sup>e</sup> siècle.

**Texte intégral du préambule et de l'article 9  
de la Constitution du Japon de 1945**

Le préambule de la Constitution :

« Nous, le peuple japonais, agissant par l'intermédiaire de nos représentants dûment élus à la Diète nationale, résolus à nous assurer, à nous et à nos descendants, les bienfaits de la coopération pacifique avec toutes les nations et les fruits de la liberté dans tout ce pays, nous avons décidé de ne plus jamais connaître les horreurs de la guerre du fait de l'action du gouvernement, proclamons que le pouvoir souverain appartient au peuple et établissons fermement cette Constitution. Le gouvernement est le mandat sacré du peuple, dont l'autorité vient du peuple, dont les pouvoirs sont exercés par les représentants du peuple et dont les bénéfices sont à la jouissance du peuple. Telle est la loi universelle à la base de la présente Constitution. Nous rejetons et déclarons nuls et non avenue toutes autres constitutions, lois, ordonnances et écrits impériaux y contrevenant.

Nous, le peuple japonais, désirons la paix éternelle et sommes profondément empreints des idéaux élevés présidant aux relations humaines ; nous sommes résolus à préserver notre sécurité et notre existence, confiants en la justice et en la foi des peuples du monde épris de paix. Nous désirons occuper une place d'honneur dans une société internationale luttant pour le maintien de la paix et l'élimination de la face de la terre, sans espoir de retour, de la tyrannie et de l'esclavage, de l'oppression et de l'intolérance. Nous reconnaissons à tous les peuples du monde le droit de vivre en paix, à l'abri de la peur et du besoin.

Nous croyons qu'aucune nation n'est responsable uniquement envers elle-même, qu'au contraire, les lois de la moralité politique sont universelles et que le respect de ces lois incombe à toutes les nations arguant de leur propre souveraineté et justifiant de leurs relations souveraines avec les autres nations.

Nous, le peuple japonais, nous engageons, sur notre honneur de nation, à servir ces grands idéaux et ces nobles desseins par tous nos moyens.

### Chapitre II—Renonciation à la guerre (Article 9)

Aspirant sincèrement à une paix internationale fondée sur la justice et l'ordre, le peuple japonais renonce à jamais à la guerre en tant que droit souverain de la nation, ainsi qu'à la menace ou à l'usage de la force comme moyen de règlement des conflits internationaux.

Pour atteindre le but fixé au paragraphe précédent, il ne sera jamais maintenu de forces terrestres, navales et aériennes, ou autre potentiel de guerre. Le droit de belligérance de l'État ne sera pas reconnu.

*Bien que l'article 9 interdise au Japon d'avoir une force armée, depuis la guerre de la Corée (1950-1955) qui a annoncé clairement le début de la guerre froide, la défense nationale a changé d'appellation plusieurs fois, de « police de sécurité » à « force de défense nationale » (National Defense Force, NDF en anglais). À tel point que des fonctionnaires du ministère des Affaires japonaises ont émis une vive réticence à reprendre le préambule de la constitution japonaise, qui va de pair avec l'article 9 (pour le peuple japonais qui aspire à la paix internationale, le Japon renonce à jamais à la guerre comme moyen de solution des conflits internationaux) lorsque j'ai proposé de le mettre dans la rédaction de l'orientation de base pour la coopération américano-japonaise dans le cadre de la commission de la Coopération internationale du Japon (JICA) au début des années 1990. Il faut bien se rappeler que l'article X de la Constitution dispose que le gouvernement et son administration sont tenus de respecter la Constitution.*